
CLIC SNF SAS
Compte-rendu de la quatrième réunion
30 septembre 2008
à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Étaient présents :

Les membres suivants du collège "administrations"

- M. Bernard LE MENN, Sous-Préfet de Montbrison, Président du CLIC
- Mme Marguerite AGUILERA et M. Christophe MATHIAS, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- M. Gregory BERT, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- M. Vincent CHIROUZE, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- M. Daniel PANCHER, Direction Départementale de l'Équipement (DDE Cellule Risque)

Les membres suivants du collège "collectivités territoriales"

- M. Guy FRANCON, Maire de Saint-Bonnet-les-Oules, Vice-Président du CLIC
- M. François DRIOL, Représentant de la Mairie d'Andrézieux Bouthéon
- M. Yves PARTRAT, Maire de la Fouillouse,
- Mme Claire GANDIN, Adjointe au Maire de Veauche,
- M. Jean-François GOUTALAND, Conseil général de la Loire, Direction Infrastructure 42
- M. Stéphane MAGAND, Conseil général de la Loire, Direction Infrastructure 42

Les membres suivants du collège "exploitants"

- M. Philippe JERONIMO, Directeur Général SNF,
- M. Philippe LECOINTRE, Directeur Qualité / Administratif SNF,
- M. Jean-Philippe LETULLIER, Responsable communication / marketing,
- M. Yann GUEHO, Responsable environnement SNF.

Les membres suivants du collège "riverains"

- Mme Solange MENIGOT, Association Famille Laïque de Veauche

Les membres suivants du collège "salariés"

- M. Jean-Claude MANGEREST, SNF
- M. Mohamed EL BOUAINBI, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de SNF
- M. Christophe MAGAT, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de SNF
- M. Stéphane GONZALEZ, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de SNF
- M. Lionel CAZÉ, Représentant des salariés des sociétés sous-traitantes

Étaient excusés :

- Le représentant de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP)
 - Le représentant de la Chambre d'Agriculture
 - Le représentant de l'Association Qualité du cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules
 - Le représentant de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Loire
 - Le représentant de l'Association Information Ecologie de Saint-Just-Saint-Rambert
 - Le représentant de la Communauté de Communes Pays de Saint Galmier
 - Le représentant de la Communauté d'agglomérations Loire-Forez
-

Glossaire

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

SPIRAL : Secrétariat Permanent pour la prévention des pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise

CIRIMI : Comité pour l'information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère

APORA : Association Patronale anti-pollution Rhône-Alpes

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile

CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation

POI : Plan d'Opération Interne

PPI : Plan Particulier d'Intervention

Plan ORSEC : Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

La séance s'est ouverte à 10 h 00.

Introduction

M. le Sous-Préfet accueille les participants et ouvre la quatrième réunion du CLIC SNF.

Présentation de la campagne régionale 2008 d'information du public sur les risques industriels majeurs en Rhones Alpes

M. le Sous-Préfet présente tout d'abord les acteurs majeurs de la campagne à savoir le Préfet qui coordonne l'élaboration des documents d'information des populations, les industriels qui réalisent les études de dangers et établissent les documents d'information, et les Maires qui assurent la distribution des plaquettes à la population. D'autres acteurs sont parties prenantes comme la DRIRE, le SPIRAL, le CIRIMI, l'APORA, les participants du CLIC, les collectivités territoriales, l'Education Nationale, ...

M. le Sous-Préfet indique que la campagne doit être pertinente et efficace : pour cela il faut que l'ensemble des acteurs soit présents et impliqués dans la gestion des risques industriels, que les moyens soient mutualisés, que les messages et le langage soient communs, que les documents soient conformes à la réglementation et soient perçus comme « officiels » ; il faut enfin que se développe la culture du risque.

La campagne a été préparée avec les industriels au cours de trois réunions qui ont eu lieu les 27 novembre 2007, 27 mai 2008 et le 2 octobre 2008. Les élus ont été informés par courrier, lors d'une réunion d'information le 16 juin 2008 et lors du déroulement des CLIC. Par ailleurs, une conférence de presse est prévue ; elle attirera les medias grâce à un événement phare : un exercice PPI qui aura lieu le 14 octobre 2008. Diverses brochures et documents seront également distribués.

Présentation de SNF

Le Directeur Général de SNF fait une présentation rapide de sa société et de ses évolutions. SNF SAS est le premier producteur mondial de floculants et coagulants organiques. SNF est la première entreprise industrielle de la Loire. Ses produits sont utilisés pour le traitement d'eau, la récupération assistée du pétrole, pour la fabrication du papier et les réactifs pour mines. Le groupe SNF représente un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros et emploie 2500 personnes à travers le monde dans 18 usines. L'entreprise est classée site d'importance vitale en particulier parce qu'elle fabrique 70 % du floculant nécessaire aux stations d'épuration françaises. Le classement des opérateurs d'importance vitale recense les entreprises dont l'activité est nécessaire pour le fonctionnement du pays, même en période de crise civile ou diplomatico-militaire.

La croissance annuelle de production en termes de tonnage se situe entre 12 à 15 %. La croissance du groupe reposera principalement sur l'accroissement de la demande liée à l'exploitation pétrolière.

M. le Maire d'Andrézieux Bouthéon souhaite savoir si les perspectives de développement du groupe touchent le site de la Loire ou l'ensemble des sites. M. JERONIMO indique qu'en termes de

production, la croissance sera diffuse sur l'ensemble des sites. Toutefois l'ensemble de la recherche et développement et de l'ingénierie est réalisé à Andrézieux Bouthéon.

L'Exercice PPI du 14 octobre 2008

M. le Sous-Préfet rappelle tout d'abord l'enchaînement des plans d'urgence en fonction de la gravité des événements. Le POI (Plan d'Opérations Interne) est le plan d'urgence géré au niveau de l'entreprise industrielle elle-même. Si l'incident risque d'avoir des conséquences à l'extérieur de l'établissement, le PPI (Plan Particulier d'Intervention) est mis en œuvre par le Préfet. Le troisième niveau est constitué du Plan ORSEC.

Le PPI est établi sous l'autorité du Préfet avec la collaboration de l'exploitant pour les installations classées SEVESO seuil haut. Le PPI prévoit la mobilisation de l'ensemble des services de secours publics et des services de l'Etat concernés en vue de la protection des populations et de l'environnement.

L'organisation d'exercice PPI est rendue obligatoire par le décret du 13 septembre 2005 avec une fréquence de révision triennale. Le but de l'exercice est de pouvoir intervenir le plus sereinement possible en cas de déclenchement du PPI, d'apprendre aux différents acteurs à travailler ensemble dans l'urgence et de comprendre la culture des différents acteurs.

L'exercice du 14 octobre 2008 a pour objectif de tester la chaîne d'alerte, l'articulation entre le poste de commandement de l'entreprise et celui de la Préfecture, la diffusion et l'accès à l'information, la gestion de la communication, le bouclage du périmètre et les déviations, les éventuelles réactions de la population. Le scénario d'exercice est une décarboxylation du stockage d'acide acrylique conduisant à une explosion fictive d'éthylène dont le niveau de surpression atteint le Seuil des Effets Irréversibles à 330 m du centre de l'explosion. Le Sous-Préfet a demandé à ce qu'un effet pyrotechnique concrétise le scénario (visualisation d'un nuage de fumée dans le ciel). Le tir se fera depuis le bassin d'orage de SNF. Les intervenants sont le SIDPC, le SDIS, la DRIRE, le groupement de Gendarmerie, les Mairies de Saint Bonnet les Oules, Andrézieux Bouthéon, Veauche et la Fouillouse, SNF, la DDE, le Conseil Général ... La préfecture assurera un regard critique, avec un bilan à chaud et un retour d'expérience ultérieur. A noter que pour des raisons de sécurité et des raisons économiques, ni l'autoroute ni les routes ne seront fermées. Par ailleurs les deux sirènes PPI d'alerte de l'entreprise seront déclenchées en réel.

Le représentant de la Mairie d'Andrézieux indique que l'effort de communication est fait pour l'ensemble des habitants des communes de Saint Bonnet les Oules et d'Andrézieux Bouthéon, ces deux communes ayant une partie de leur territoire dans le périmètre de 500 m du PPI. Toutefois certains habitants des autres communes voisines peuvent entendre ou voir le nuage pyrotechnique et il faudrait qu'un effort de communication soit donc réalisé à leur égard. Dans le même ordre d'idée, la représentante de l'AFL de Veauche précise que les professeurs de l'Ecole Marcel Pagnol au sud du site de même que l'usine BSN doivent être informés également. M. le Maire de la Fouillouse demande de préciser la tranche horaire de l'exercice.

M. le Sous-Préfet précise que l'exercice aura lieu de 10 à 16 heures, que l'Education Nationale a été et sera de nouveau tenue au courant de l'exercice et qu'une conférence de presse sera animée par le Préfet et par SNF le 8 octobre. L'accent sera mis sur la présence d'un effet pyrotechnique. Un groupe de travail de la préfecture est dédié aux aspects communication et veillera à compléter la communication envers des zones, quartiers ou personnalités particuliers. Une lettre pourra être adressée aux structures qui seraient dans le champ visuel de l'exercice (restaurateurs, industries, médecins...). Le représentant du SDIS fait préciser à SNF les dimensions du nuage (30 m de haut, 10 à 20 m de diamètre). Enfin, une signalisation particulière sera mise en place sur le CD 100 pour informer les usagers ; enfin, la gendarmerie sera déjà sur place lors de la réalisation de l'essai pyrotechnique.

Présentation du bilan de l'inspection installation classée 2008

M. CHIROUZE de la DRIRE présente le bilan des inspections chez SNF pour 2008. SNF est SEVESO seuil haut. Deux inspections approfondies seront conduites en 2008. L'une l'a été en juillet et l'autre sera menée d'ici à la fin de l'année. L'inspection de juillet portait sur les mesures de maîtrise des risques accidentels (MMR). Les principales installations inspectées furent le stockage d'acrylonitrile, la canalisation de transfert vers les unités d'acrylamide et l'unité de stockage d'acide

acrylique. Les thèmes d'inspection abordés furent l'indépendance des barrières de sécurité vis-à-vis des phénomènes concernés, l'efficacité des barrières, leur temps de réponse, leur testabilité et leur maintenance. Il ne ressort de cette inspection aucun manquement important. Certains approfondissements demandés par la DRIRE permettront de justifier le temps de réaction des barrières, le fonctionnement en mode dégradé ; des procédures pourront être complétées y compris concernant la maîtrise de la maintenance externalisée.

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter en cours

M. CHIROUZE rappelle que deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés : un en avril 2008 et un en juillet 2008. Le premier dossier concerne des modifications non notables et sera présenté en CODERST sans enquête publique. Le second dossier porte sur les fabrications d'émulsions et d'émulsions distillées, le nombre de wagons stationnant sur le site avec une nouvelle aire de dépotage, l'augmentation des stockages d'acrylonitrile et de catalyseur, de matières premières et de produits finis au bâtiment 7 ainsi que diverses équipements déjà autorisés dans l'arrêté préfectoral de 2003, mais non encore construits ou mis en œuvre. Le volume de la demande classe en lui-même l'entreprise sous le régime SEVESO pour les rubriques concernant le stockage de substances toxiques pour lequel SNF était déjà classé SEVESO. Par ailleurs, le volume total envisagé de substances explosives étend le cadre du classement SEVESO à une nouvelle rubrique des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans le cadre de la demande d'autorisation, le Préfet peut interroger les municipalités concernées pour l'instauration de servitudes.

Le Maire d'Andrézieux Bouthéon souhaite savoir si cette nouvelle demande induira une modification des zones de sécurité et du périmètre PPI. La DRIRE indique que c'est possible, tout en précisant que ce n'est pas forcément la quantité de produit sur le site qui implique des changements dans les zones de sécurité, mais aussi, la nouvelle approche des études de dangers mise en place suite à la loi risque de 2003, l'identification de nouveaux scénarios au cours d'une analyse de risques

...

Il est également précisé que les nouvelles installations se feront dans les zones d'exploitation actuelles et qu'il n'y a pas encore de mise en œuvre de projet sur les réserves foncières de SNF.

Il est précisé par la DRIRE que l'aspect transport en dehors du site n'est pas pris en compte dans les études installations classées. Toutefois, la nouvelle étude prend mieux en compte les wagons stationnant sur le site. Par ailleurs, ce stationnement sur site permet d'obtenir un meilleur niveau de sécurité qu'à l'extérieur du site. Le Plan de Transport de Matières Dangereuses devra être actualisé en fonction des évolutions liées au site.

Questions diverses

La représentante de Amicale Famille Laïque de Veauche demande quelles sont les mesures prises par rapport au fait que SNF fournisse 70 % des stations d'épuration du territoire français et du risque sanitaire induit par l'absence de traitement. La représentante du SIDPC précise que différents plans sont mis en œuvre y compris par la prise en compte du classement Site d'Importance Vitale ; ces mesures ne peuvent par définition être dévoilées. Par ailleurs, l'intégralité de la fabrication n'est pas forcément localisée à Andrézieux Bouthéon et la constitution de stocks de sécurité stratégiques est en discussion avec le Ministère de l'Environnement.

Fin de la réunion du CLIC

Compte rendu réalisé pour le compte de la DRIRE par Jean DREYFUS – Société AMARISK – Mas Voisin Nord - 38780 EYZIN PINET – tél : 06 30 10 19 24 - jean.dreyfus@amarisk.net
